



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL



Évaluation Environnementale Stratégique



Résumé Non Technique

Annexe n°6 à la délibération du Comité syndical du PETR - UCCSA du 9 décembre 2025, adoption du Plan Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne

Annexe n°6 à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry du ..., adoption du Plan Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne

Annexe n°6 à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne du ..., adoption du Plan Climat-Air-Energie du Sud de l'Aisne



Dossier
19110044-
VF
01/12/2025

réalisé par

auddicé
environnement

Auddicé
environnement
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin

Plan Climat Air Energie Territorial

Évaluation Environnementale Stratégique



Résumé Non Technique

PETR UCCSA

Version	Date	Description
Résumé Non Technique	01/12/2025	Résumé Non Technique

	Nom - Fonction
Rédaction	Coline WALLART-MORY

1.1 Contexte

Situé dans l'Aisne (02), le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne (PETR - UCCSA) regroupe depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) et la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne. Le territoire du PETR – UCCSA recouvre 108 communes et regroupe plus de 70 000 habitants sur une superficie de 1126 km².

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Union des Communauté de communes du Sud de l'Aisne (PETR - UCCSA) est chargé de l'élaboration d'un Plan Climat – Air – Énergie Territorial (PCAET) sur son territoire. Ses deux membres lui en ont confié la maîtrise d'ouvrage : la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry (CARCT) en tant que territoire obligé et la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne en tant que territoire volontaire.

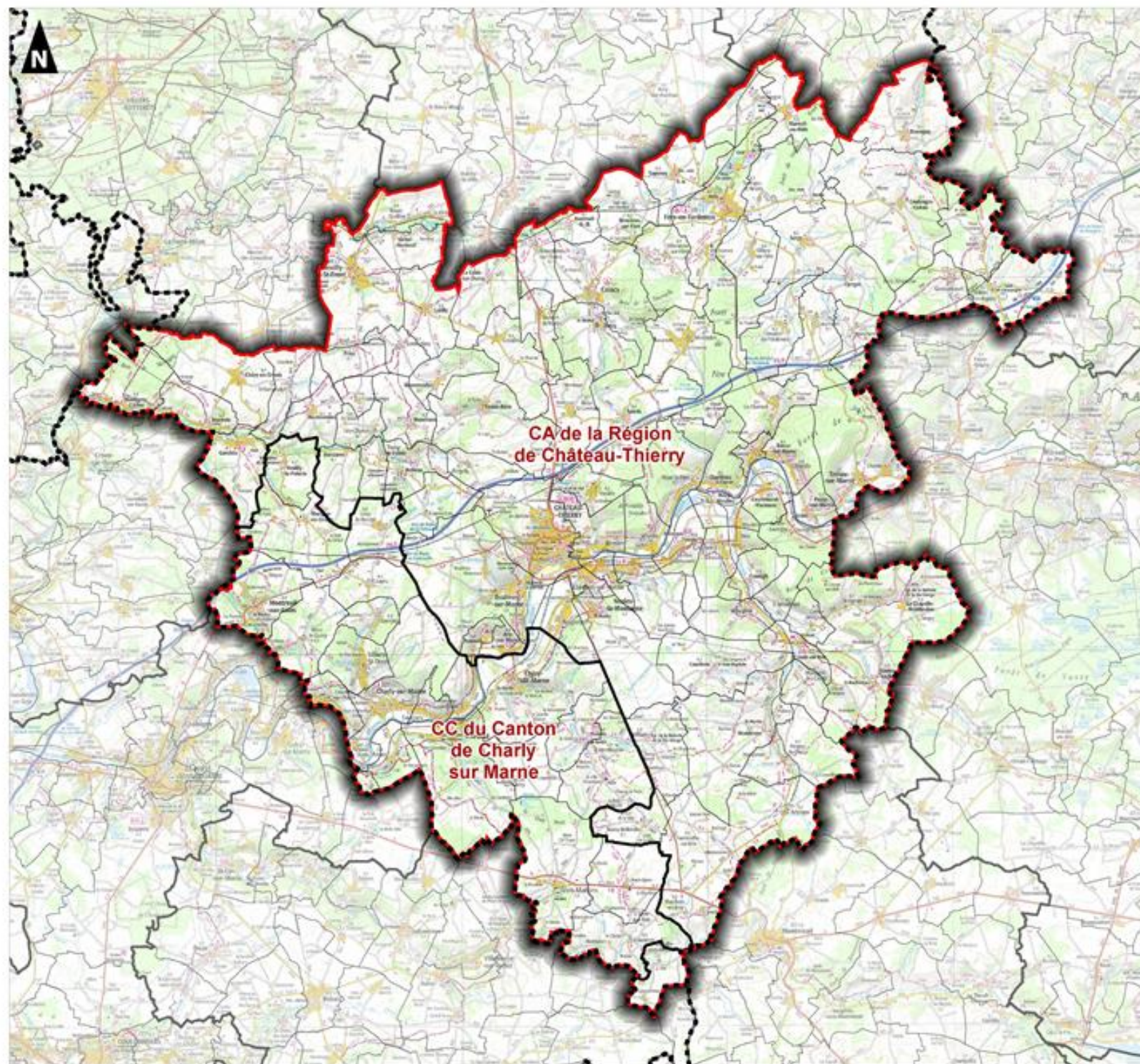
La réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET du PETR UCCSA intervient dans un cadre réglementaire et politique. Elle repose sur l'article 188 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 qui modifie les plans climat énergie territorial (PCET), projets territoriaux axés sur l'énergie et le changement climatique, tels qu'ils étaient définis à l'article L 229-26 du code de l'environnement.

Le Plan Climat Air Energie Territorial du PETR UCCSA est conforme au décret d'application n°2016-849 du 26 juin 2016.

Limites des EPCI



-  UCCSA
-  EPCI
-  Limite communale
-  Limite départementale



1.2 Les points clés du diagnostic et de l'état initial de l'environnement

1.2.1 Energie

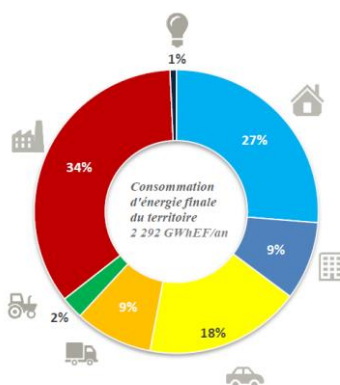
En termes de consommation énergétique finale, le territoire consomme approximativement **2299 GWhEF/an** (GWhEF : Gigawattheure énergie finale par an) ce qui représente l'équivalent de **197 678 tep/an (tep : tonne équivalent pétrole)**. Cette consommation correspond à 1,1 % de la consommation énergétique régionale.

La grande majorité des consommations provient du secteur de **l'industrie** (773 GWhEF / an) et du **résidentiel** (619 GWhEF / an). Par ailleurs, le bilan des consommations est équilibré entre le bâtiment (résidentiel et tertiaire), les transports (mobilité et fret), et l'industrie.

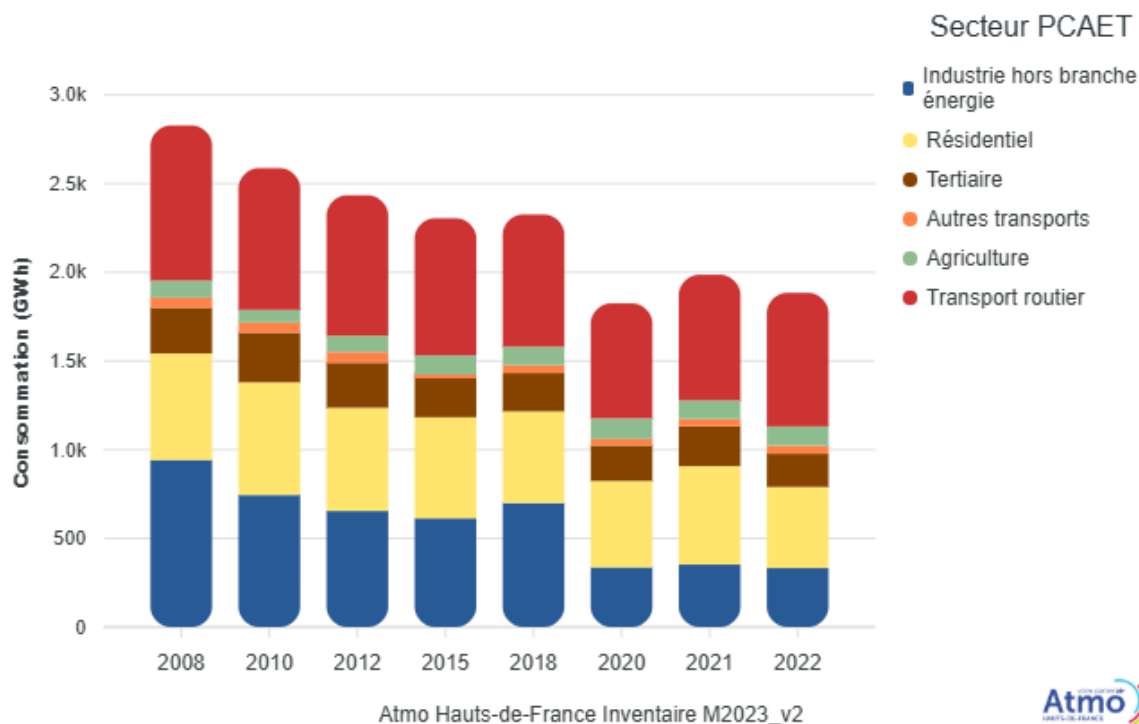
Chaque année la facture énergétique du territoire atteint 213 millions d'euros, partagée entre les ménages (résidentiel et mobilité), qui en portent plus de la moitié, et les acteurs économiques (fret, tertiaire, industrie).

	Consommations énergétiques finales	Consommation d'énergie finale	
	GWh	Tep / an	MWh / hab.an
Résidentiel	619	53 224	9
Tertiaire	207	17 796	3
Mobilité	411	35 339	6
Fret	214	18 400	3,1
Agriculture	59	5 073	0,9
Déchets, éclairage public, eaux usées	16	1 375	0,2
Industrie	773	66 466	11,2
TOTAL (hors branche énergie)	2 299	197 678	33,4

Facture énergétique du territoire (en GWhEF / an) convertie en tonne équivalent pétrole et MWh / hab.an



Répartition des consommations énergétiques par secteur



Evolution de la consommation d'énergie par secteur entre 2008 et 2022 - Source : observatoire TRACE de la Région Hauts de France (complément apporté au diagnostic en 2025)

Grâce aux énergies renouvelables, le territoire a permis la production d'électricité renouvelable de 119 658 MWh pour l'année 2015. Cette production représente **23,75 % de la consommation locale d'électricité**. A titre de comparaison, le taux de couverture de la consommation électrique de la région des Hauts-de-France par la production locale d'électricité renouvelable (hydraulique inclus) est de 12,9 %. Au niveau national, cette même variable correspond à 18,4 %.

	Production annuelle (en MWh)
Eolien	110 429
Photovoltaïque	1 739
Méthanisation	7 490
TOTAL	119 658

Bilan des productions d'énergies renouvelables électriques sur le territoire

Le bilan de production de chaleur renouvelable sur le territoire s'établit à environ 196 898 MWh pour l'année 2015.

Type d'EnR	Production annuelle (en MWh)
Bois-énergie individuel	174 745
Bois-énergie collectif (réseau de chaleur)	22 123
Géothermie	30
TOTAL	196 898

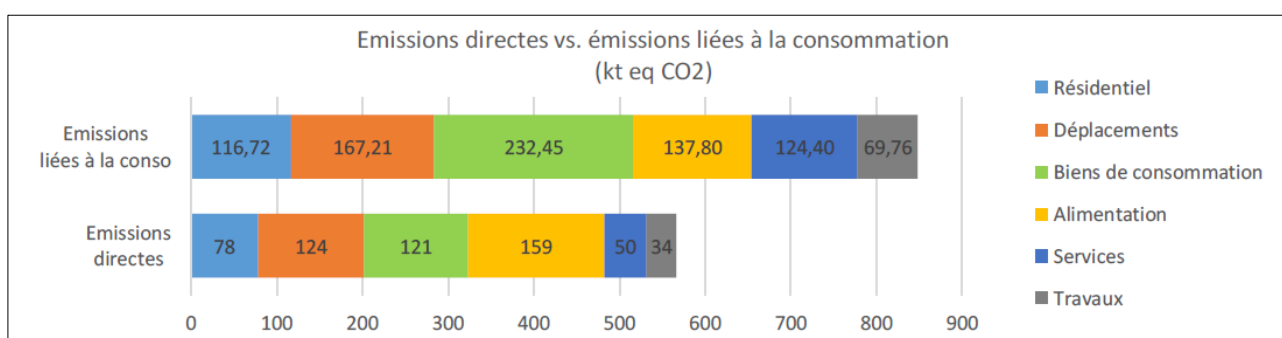
Bilan des productions de chaleur renouvelable sur le territoire

Deux productions de gaz renouvelable sont recensées sur le territoire : l'installation de méthanisation de la Ferme de Chantemerle à Epau-Bézu (SARL LETANG HOCHÉ BIOGAZ) qui fonctionne en **injection**, c'est-à-dire

injecte directement le biogaz produit dans le réseau de distribution de GRDF. L'installation de la Ferme de Chantemerle injecte du gaz avec un débit de **160 Nm³/h**, ce qui nous permet d'estimer sa production annuelle de gaz (en termes d'énergie) à **15,5 GWh**. L'autre installation est située sur la commune de Charly-sur-Marne permet de produire 17,8 GWh/an.

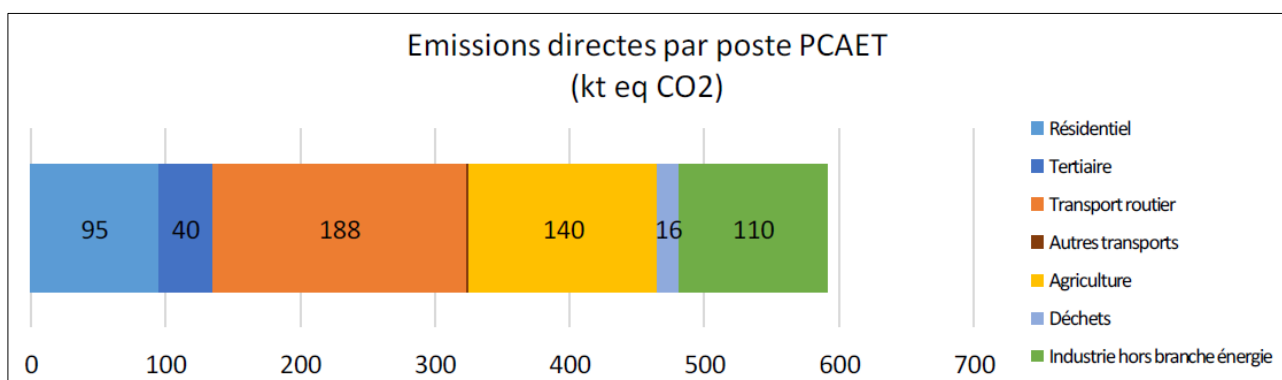
1.2.2 Emissions de gaz à effet de serre

En tenant compte de l'ensemble des émissions de GES du territoire, comprenant toutes les émissions «directes » et « indirectes », le territoire du PETR-UCCSA émet environ **848 349 Teq CO₂/an (hors UTCF - Utilisation des terres, leurs changements et la forêt)** selon les données disponibles de 2015 soit **12,3 Teq CO₂/habitant (hors UTCF)**, représentant 96,03% des émissions moyennes d'un français moyen qui émet 12,6 Teq CO₂/an (hors UTCF). En prenant en compte le stockage et le flux du carbone dans les sols, le territoire émet en totalité **755 349 Teq CO₂/an UTCF**.

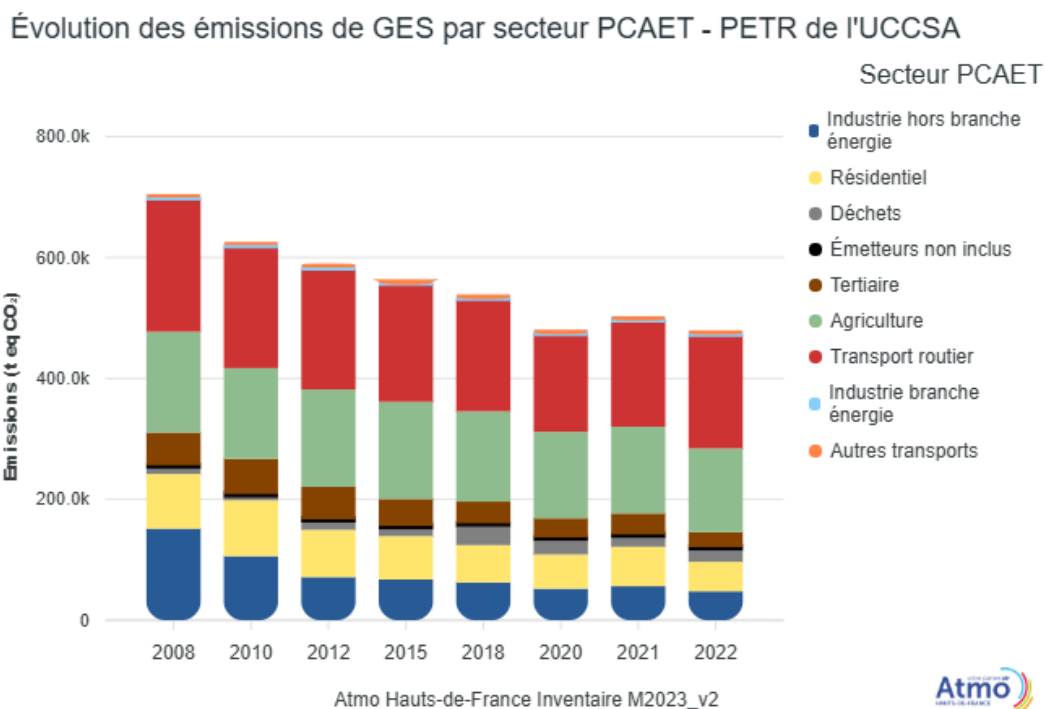


Répartition des émissions de GES liées à la consommation en 2015 par secteur (en kt eq CO₂)

Concernant les **émissions directes de GES du territoire par poste d'activité**, **566 127 Teq CO₂** (hors UTCF) sont émis par an selon les données disponibles de 2015, soit **8,2 teq CO₂/habitant** (hors UTCF). La répartition met en évidence la part importante des émissions du **secteur du transport routier** ainsi que de **l'agriculture**, également retranscrits dans les émissions liées à la consommation.



Emissions directes de GES par poste d'activité en 2015 (en kt eq CO₂) sur le territoire d'étude



Evolution des émissions directes de GES par poste d'activité jusqu'en 2022 (en kt eq CO₂) - Source : observatoire TRACE de la Région Hauts de France (complément apporté au diagnostic en 2025)

1.2.3 Adaptation au changement climatique

Les principales vulnérabilités aux risques climatiques du territoire sont les inondations, les mouvements de terrain, les sécheresses et les vagues de chaleur. De plus, le changement climatique peut entraîner des conséquences négatives sur la ressource en eau : raréfaction et pollution. Ces enjeux doivent être pris en compte dans l'aménagement du territoire, notamment dans les réflexions sur l'étalement urbain et l'artificialisation des sols. En effet, la consommation du foncier agricole et des espaces naturels contribue, entre autres, aux phénomènes d'inondation et d'îlots de chaleur.

1.2.4 Émissions de polluants atmosphériques

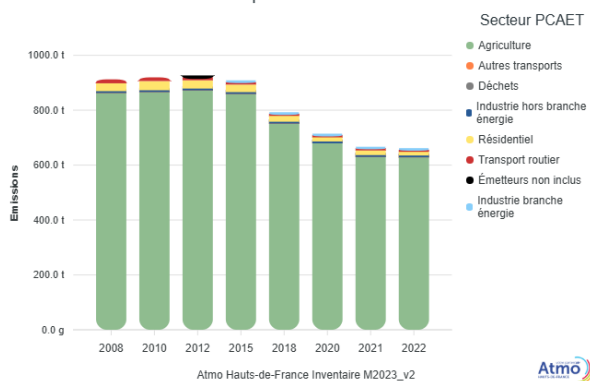
Les polluants atmosphériques et les GES sont en grande partie issus de sources communes, notamment la combustion des énergies fossiles et de combustibles issus de la biomasse, pour les transports et la production de chaleur. Par conséquent, ces deux problématiques sont étroitement liées en termes d'actions publiques.

Sur le territoire, les principales sources d'émissions polluantes sont :

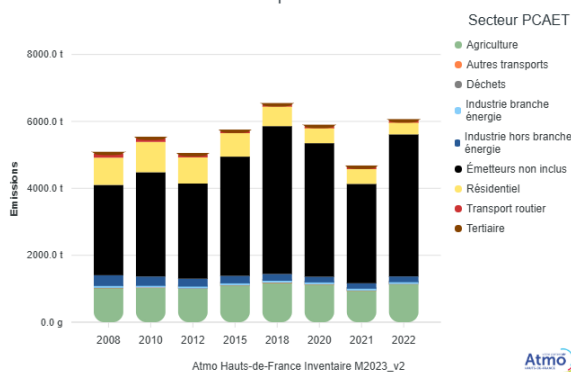
- Pour les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM), les secteurs de l'agriculture, du résidentiel et de l'industrie sont les principaux contributeurs.
- Pour les oxydes d'azote (NOx), l'agriculture avec l'utilisation d'engrais azotés notamment, mais aussi les secteurs industriels et du transport.
- Pour l'ammoniac (NH₃), le secteur agricole.
- Pour les particules fines (PM₁₀ et PM_{2,5}), l'agriculture (du fait des labours, des épandages) et le résidentiel du fait notamment de la combustion du bois, et le secteur des transports dans une moindre mesure.
- Pour le dioxyde de soufre (SO₂), le secteur résidentiel.

(tonnes)	2018
Dioxyde de Soufre (SO ₂)	33
Oxydes d'azote (NOx)	1238
Composés Organiques Volatils (COVNM)	6206
Particules PM ₁₀	473
Particules PM _{2.5}	236
Ammoniac (NH ₃)	782

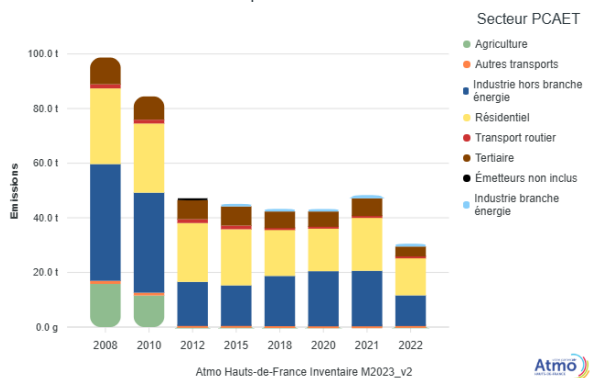
Évolution des émissions de NH₃ par secteur PCAET - PETR de l'UCCSA



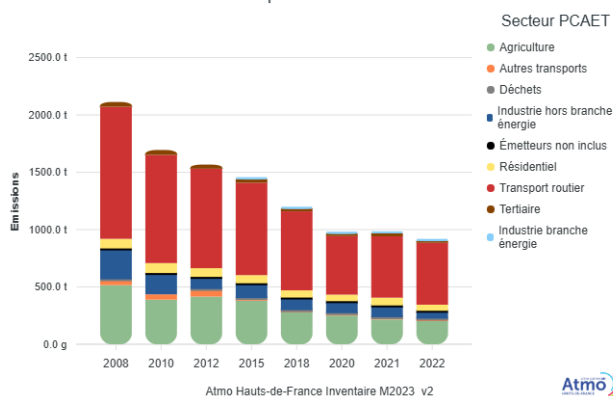
Évolution des émissions de COVNM par secteur PCAET - PETR de l'UCCSA



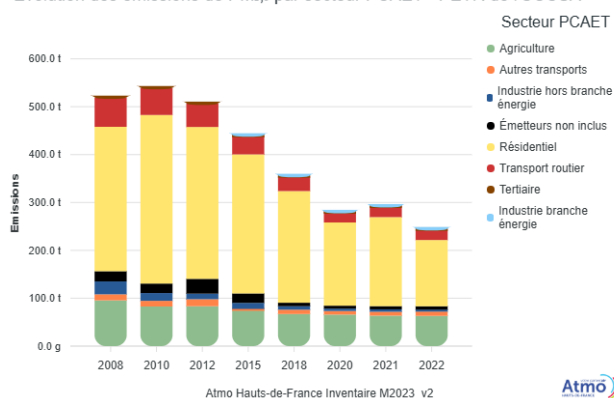
Évolution des émissions de SO₂ par secteur PCAET - PETR de l'UCCSA



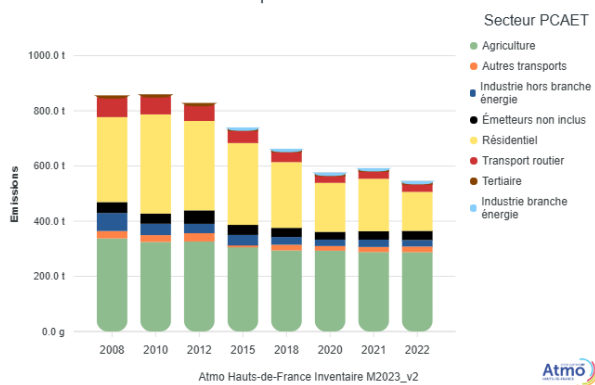
Évolution des émissions de NOx par secteur PCAET - PETR de l'UCCSA



Évolution des émissions de PM_{2.5} par secteur PCAET - PETR de l'UCCSA



Évolution des émissions de PM₁₀ par secteur PCAET - PETR de l'UCCSA



Evolution des émissions des polluants par poste d'activité en tonnes jusque 2022- Source : observatoire TRACE de la Région Hauts de France (complément apporté au diagnostic en 2025)

■ Etat initial de l'Environnement

L'Etat initial de l'Environnement a permis d'identifier les enjeux environnementaux liés au Plan Climat Air Energie Territorial, et l'intérêt environnemental d'agir sur les 6 thématiques (gaz à effet de serre, pollution de l'air, consommation énergétique, énergies renouvelables, vulnérabilité, stockage carbone).

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Caractéristiques géomorphologiques	La préservation des éléments du paysage pour lutter contre les ruissellements, l'érosion et les effets du changement climatique ; La réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ; Le rechargement des nappes souterraines tout en évitant les pollutions.
Ressource en eau	La préservation de la qualité des eaux de surface, des eaux souterraines et des zones humides ; La préservation du bon état quantitatif de la ressource en eau souterraine.
Caractéristiques climatiques et énergétiques	Développement d'actions en lien avec l'énergie via : • La lutte contre la précarité énergétique en réduisant la consommation énergétique des ménages (résidentiel) par une amélioration des comportements et des opérations de renouvellements urbains ; • La réduction de la consommation énergétique liée aux secteurs de la mobilité et du résidentiel ; • Le développement des énergies renouvelables et de récupération (gisement en méthanisation, solaire, biomasse, réseaux de chaleur en lien avec des logements) pour améliorer l'autonomie énergétique du territoire. Développement d'actions d'atténuation du changement climatique via : • La réduction des émissions de GES, notamment pour les secteurs du transport et du résidentiel ; • Une moindre dépendance aux énergies fossiles, fortement émettrices de GES, en développant les énergies renouvelables et de récupération ; • La préservation des puits de carbone : forêt, zone humide, prairie, pratiques agricoles, arrêt de l'artificialisation des sols, préservation des éléments du paysage Développement d'action d'adaptation au changement climatique via : • La préservation de la biodiversité locale (gestion différenciée, aménagement du territoire ...) ; • L'adaptation des pratiques agricoles (lutte contre l'érosion, agroforesterie, couverture des sols, non labour, essences adaptées, réduction des intrants ...) et la gestion durable des boisements ; • La prévention des effets d'îlots de chaleur urbains et la prise en compte des aléas climatiques dans les projets d'aménagement.

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Patrimoine naturel	La sanctuarisation des espaces naturels existants ; L'amélioration de la perméabilité écologique des infrastructures et milieux artificialisés ; La préservation des continuités écologiques, des éléments éco-paysagers remarquables (haies, talus, mares) et des effets lisières des milieux naturels, et de la fonctionnalité écologique des milieux humides et aquatiques, boisés, ouverts ; leur intégration lors de l'aménagement de nouvelles infrastructures (limitation de la fragmentation des espaces, typologies d'aménagement) ; La maîtrise de l'artificialisation des sols et la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, propices à la biodiversité, à la qualité de l'air ; La limitation de la pollution lumineuse.
Paysage et patrimoine	La préservation des paysages et du patrimoine remarquable, des sites protégés, du bâti traditionnel picard ; Une intégration paysagère harmonieuse des nouveaux projets ; Une intégration adéquate du nouveau bâti et des matériaux employés afin qu'ils soient en cohérence avec le bâti ancien, ainsi qu'à l'environnement proche des éléments remarquables ; L'anticipation des évolutions du paysage dues au changement climatique, par exemple à travers le choix d'essences locales adaptées.
Risques naturels	La prise en compte des risques actuellement identifiés en évitant l'exposition des biens et des personnes ; L'anticipation des effets du changement climatique avec l'aggravation de certains risques et l'apparition de nouveaux risques ; La gestion de la problématique ruissellements/inondations par la gestion du pluvial à la parcelle.
Risques industriels, pollutions et nuisances	L'évitement de l'exposition de nouvelles populations aux risques technologiques et à la pollution des sols ; La réduction de l'exposition de la population à la pollution atmosphérique en agissant sur les sources d'émissions : chauffage du résidentiel, combustibles pour le transport, intrants et pratiques pour l'agriculture ; Le développement d'alternatives au transport routier pour améliorer la qualité de l'air, La préservation des habitants aux différentes nuisances : déchets, bruit etc.

Perspectives d'évolution	Enjeux environnementaux pour le PCAET
Milieu humain	Le maintien des emplois locaux ; L'amélioration du confort thermique des logements ; La réduction de la facture énergétique pour les foyers ; L'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur ; L'amélioration du confort thermique de l'habitat (confort été / hiver et hygrothermique) ; La plantation d'arbres et de plantes faiblement allergisantes ; La création et développement d'emplois locaux et « eco-responsables » ; Le développement des transports en communs ; La diminution de la pollution de l'air liée au trafic et aux activités économiques ; Le développement des activités économiques sur d'anciennes friches industrielles ; La sensibilisation des acteurs sur les enjeux climatiques et énergétiques.

1.3 La construction du PCAET

1.3.1 Stratégie

La stratégie territoriale s'appuie sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, partagés et enrichis avec les acteurs et élus du territoire (réunion de lancement élus et grand public, atelier de co-construction de la vision stratégique avec les élus, ateliers d'identification des enjeux du territoire avec le grand public), ainsi que par une concertation des élus, des partenaires institutionnels et du grand public à travers des questionnaires et par la participation du CODEV du Sud de l'Aisne. Ainsi la stratégie territoriale s'appuie à la fois sur des constats quantitatifs (analyse de données air-énergie-climat) et sur les retours locaux des acteurs concernés.

Les différentes étapes pour aboutir à la stratégie du territoire ont donc été les suivantes :

- **Partage du diagnostic territorial air-énergie-climat et des enjeux** avec les élus (le 13 avril 2023) et les habitants (ateliers grand public des 16 et 17 mai 2023), réalisation d'un questionnaire en ligne (élus et habitants), relevé des initiatives existantes et des freins locaux ;
- **Proposition de scénarios prospectifs** pour le territoire et **co construction de l'ambition visée** et du **scénario souhaité (Continu, Transition ou Pionnier) avec un vote pour acter le choix du scénario** ;
- Evaluation de l'impact des éléments chiffrés de la stratégie (ex : nombre de rénovation, part modale mobilité douce...) en **termes de consommations d'énergie et d'émissions de GES** ;
- **Ecriture de la stratégie climat-air-énergie** (objectifs chiffrés, objectifs intermédiaires et axes prioritaires) ;
- **Ecriture du plan d'actions**

■ Contenu de la stratégie

Thématiques structurantes	Axes
I. Des logements performants, rénovés de façon efficace et vertueuse	Axe I.1. Développer une logique collective des éco-gestes, de l'approvisionnement des logements en énergie bas-carbone et des espaces végétalisés
	Axe I.2. Rénover l'habitat en zone urbaine comme rurale et structurer une filière locale de rénovation
II. Des mobilités plus actives et plus collectives	Axe II.1. Créer un maillage cyclable territorial et renforcer la sécurité des structures cyclables existantes
	Axe II.2. Mutualiser les déplacements en voiture pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements quotidiens
	Axe II.3. Encourager les alternatives à la voiture thermique pour les déplacements en zone rurale
III. Des activités économiques qui se réinventent pour diminuer leur impact environnemental et s'adapter au climat futur	Axe III.1 Développer les savoir-faire locaux pour garantir un artisanat local durable, engagé et respectueux de ses ressources
	Axe III.2. Développer l'attractivité du territoire grâce à son potentiel de tourisme durable
	Axe III.3. Renforcer l'accompagnement des agriculteurs et viticulteurs vers des pratiques plus durables et les valoriser
IV. Une consommation plus durable et plus locale et une implication citoyenne renforcée	Axe IV.1. Augmenter le potentiel d'approvisionnement en produits locaux, leur accessibilité, et renforcer la sensibilisation alimentaire citoyenne
	Axe IV.2 Une gestion durable et pérenne de la ressource en eau pour prévenir d'éventuels conflits d'usage en période de tension
V. Une production d'énergies renouvelables maîtrisée et associée à une gestion durable des ressources	Axe V.1. Une ressource forestière préservée et une protection accrue de la biodiversité
	Axe V.2. Les collectivités porteuses et coordinatrices de projet d'énergies renouvelables sur le territoire
	Axe V.3. Développer l'implication citoyenne dans les énergies renouvelables
VI. Des collectivités exemplaires	Axe VI.1. Développer la réflexion climat dans les politiques publiques pour montrer l'exemple

■ Objectifs chiffrés

Objectifs du territoire du PETR UCCSA	2030	2040	2050
Objectif de réduction de la consommation d'énergie par rapport à 2018	-20%	-30%	-50%
Objectif de production d'énergies renouvelables	753 GWh 38% de la consommation	1101 GWh 68% de la consommation	1450 GWh 112% de la consommation
Objectif de réduction d'émissions de GES par rapport à 2018	-40%	-58%	-75%

Objectifs du territoire du PETR UCCSA		2031
Objectifs de réduction d'émissions de polluants par rapport à 2015	SO ₂	-50%
	NOx	-55%
	COVNM	-70%
	NH ₃	-19%
	PM ₁₀	-45%
	PM _{2,5}	-41%

Objectif de séquestration d'émissions	40% des émissions en 2030	100% des émissions en 2050
---------------------------------------	---------------------------	----------------------------

1.3.2 Le plan d'actions

3 ateliers de concertation ont eu lieu pour l'élaboration du plan d'actions :

- 1 atelier avec les élus le 18 octobre 2023 ;
- 1 atelier de concertation avec les institutionnels le 9 novembre 2023 ;
- 1 atelier de concertation pour le grand public le 5 décembre 2023.

En parallèle, le PCAET a reçu 27 contributions d'acteurs (acteurs de l'énergie, du monde agricole, acteurs associatifs, acteurs régionaux, acteurs de l'eau).

La pré-validation du programme d'actions s'est déroulé lors d'un COPIL les 25 janvier et 26 novembre 2024, avant une présentation au Comité syndical du PETR le 18 décembre 2024.

En février et mars 2025, le projet de PCAET, comprenant le projet de plan d'actions, a reçu le vote favorable du Comité syndical du PETR – UCCSA, des Conseils communautaires de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry et de la Communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne.

Le contenu du plan d'actions est détaillé ci-après.

Le plan d'action se compose de 27 actions, réparties au sein de 6 grandes thématiques :

- Habitat : 4 actions ;
- Mobilité : 6 actions ;
- Activité économiques locales : 4 actions ;
- Consommation durable : 4 actions ;
- Gestion durable des ressources : 7 actions ;
- Collectivités exemplaires : 2 actions.

Afin de faciliter la mise en œuvre des actions, des mesures concrètes sont proposées.

Thématiques	Actions	Mesures concrètes
Habitat	HAB1. Accompagner la rénovation des logements	Conseil local et neutre (dont changement de chauffage), formation à l'auto-rénovation, AMO publique pour suivi de chantiers des particuliers, guichet unique, coordination architectes bâtiments de France et CAUE
	HAB2. Structurer la filière locale d'éco-rénovation	Formation des artisans, conseil sur les matériaux biosourcés, soutien aux acteurs de l'éco-rénovation dans les projets de rénovation de bâtiments publics, soutien de projets de production et de transformation de matériaux locaux, mise en lien particuliers/ artisans, étude sur le gisement local et filières possibles (paille, chanvre...)
	HAB3. Végétaliser les espaces urbains et les cours d'écoles et planter des arbres	Végétalisation des cours d'écoles, des crèches, des espaces publics minéralisés (places...), mise en place du permis de végétaliser l'espace public, opérations collectives de plantation d'arbres
	HAB4. Améliorer la qualité de l'habitat et de l'urbanisme	Réhabilitation de logements vacants, permis de louer en zone d'habitat dégradé, densification et raccordement aux réseaux de chaleur, adaptation des règles de construction au risque de retrait-gonflement des argiles
Mobilité	MOB1. Permettre les alternatives aux carburants pétroliers	Installations de bornes de recharge électriques (IRVE), incitation des entreprises aux IRVE, incitation des propriétaires publics et privés de flottes lourdes au renouvellement de leur flotte et à l'installation de carburants alternatifs, adaptation de la taille des bus en fonction de la fréquentation
	MOB2. Favoriser le télétravail	Création d'espaces de coworking, déploiement de la fibre
	MOB3. Travailler avec la Région pour renforcer la desserte de bus et de train et l'intermodalité	Faire connaître les besoins locaux, dialogue avec la Région, installation de parkings vélos près des gares, extension du transport solidaire (transport à la demande)
	MOB4. Favoriser la pratique du covoiturage	Mise en place des aires de covoiturage sur des parkings existants, incitation à la mise en place de Plan de mobilité employeur ou inter-entreprises (télétravail, covoiturage)
	MOB5. Développer et sécuriser les itinéraires cyclables	Identification des manques de continuité des itinéraires cyclables, création d'une voie cyclable sécurisée sur les voies les plus passagères, finalisation de la véloroute 52, information des cyclistes sur les trajets sécurisés, réalisation d'une carte des itinéraires cyclables, apaisement des centres bourgs (réduction de la vitesse, zones de rencontres...)
	MOB6. Accompagner la pratique du vélo	Aide financière pour vélos à assistance électrique (VAE) ou VAE cargo, service de location VAE / vélo, ateliers de remise en selle et de réparation vélo, soutien à l'installation d'acteurs de la filière vélo, création d'un répertoire thématique actualisé

Thématiques	Actions	Mesures concrètes
Activités économiques locales	ECO1. Développer des emplois locaux nécessaires à la transition durable	Identification des compétences nécessaires et des opportunités locales, lien avec les organismes de formation locaux, formation des artisans, stratégie d'accueil des entreprises en lien avec les filières, soutien des projets sur le territoire, lien avec la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du territoire.
	ECO2. Soutenir les projets de transition écologique des entreprises	Mise en lien des entreprises pour identifier les potentiels de récupération de matériaux, proposition d'une plateforme de récupération de matériaux, formation / sensibilisation des entreprises, incitation de projet de récupération de chaleur fatale, éco-conditionnalité des aides financières aux entreprises, centrales d'achats d'énergie
	ECO3. Développer l'écotourisme	Communication sur les activités touristiques vertes, mobilisation des acteurs de l'œnologie pour des parcours avec vélo cargo, démarches durables pour les hébergeurs, faire connaître accessibilité en transport en commun, proposition d'un service de location de vélos pour les touristes arrivant en Transport public.
	ECO4. Soutenir la transition du secteur agricole et viticole	Accompagnement des agriculteurs et viticulteurs, soutien d'expérimentations (agroforesterie), préservation des terres agricoles, soutien à la plantation de haies avec débouchés locaux
Consommation durable	CONS1. Favoriser l'alimentation durable, locale et saine	Faire connaître les producteurs locaux (vente directe), sensibilisation des habitants, révision des menus restauration collective / formation, ateliers culinaires (gaspillage alimentaire, moins de viande...), aide financière pour produits durables et locaux aux publics précaires
	CONS2. Soutenir la diversification alimentaire du territoire	Mise en œuvre des actions du PAT, soutien des porteurs de projets agricoles diversifiés, formation des jeunes agriculteurs à des productions diversifiées
	CONS3. Améliorer la gestion de l'eau	Finalisation du programme de suppression des fuites d'eau, élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales
	CONS4. Réduire les consommations d'eau	Mise en place de la tarification incitative, incitation à la diminution des consommations d'eau (particuliers, agriculteurs, entreprises) et à l'utilisation de l'eau de pluie, élaboration d'un plan d'urgence sécheresse, financement de récupérateurs d'eau de pluie (particuliers)
Ressources	RES1. Préserver la biodiversité	Restauration et développement des zones de biodiversité (continuités écologiques), restauration des zones humides, végétalisation des zones urbaines, protection des espaces naturels

Thématiques	Actions	Mesures concrètes
	RES2. Améliorer la gestion durable des forêts	Incitation des propriétaires forestiers pour une gestion durable des forêts, création d'ourlets forestiers, opération d'aménagements forestiers, adaptation d'essences forestières locales aux réchauffement climatique, charte forestière de bonnes pratiques
	RES3. Dynamiser la filière bois locale	Soutien à l'installation d'acteurs du bois (scierie...), consommation de bois local par les collectivités (chaudières, construction, rénovation, mobilier urbain...), SCIC, étude et soutien à la mise en place de chaufferies collectives et petit réseau de chaleur alimentés au bois énergie
	RES4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelable (EnR) : électricité, chaleur, biogaz	Accompagnement des porteurs de projets selon des critères (préservation des terres, implication citoyens...), définition de zones pouvant accueillir des ENR, soutien aux projets d'hydroélectricité, définition d'une charte des critères de projets ENR, lien avec une SEM ou SCIC (existante ou à créer) pour portage des projets ENR par la collectivité
	RES5. Accompagner les habitants et acteurs du territoire dans la connaissance et l'action	Défis, ateliers, conférences, évènement local « Assises du Climat » guides de bonnes pratiques, centraliser les solutions locales, campagnes de communication ciblées (mobilité, habitat, eau...)
	RES6. Soutenir les dynamiques collectives	Soutien aux projets citoyens innovants (habitat partagé...), aux associations locales en lien avec le PCAET, partages d'expérience
	RES7. Réduire les déchets et améliorer leur valorisation	Développement des techniques de valorisation telles que la méthanisation (production de biogaz et d'électricité) et le compostage. De plus la méthanisation fait partie des filières de production d'EnR qui permettraient au territoire d'augmenter sa production tout en diversifiant les technologies. Ce levier d'action est donc une opportunité pour le territoire de réduire sa dépendance aux énergies fossiles tout en maîtrisant le développement des EnR.
Exemplarité des collectivités et citoyenneté	COL1. Intégrer le climat dans le fonctionnement des collectivités	Charte pour les évènements de la collectivité, photovoltaïque sur toitures publiques et parkings publics, critères dans les achats publics, analyse « climat » du budget des collectivités, formation élus / agents pour l'intégration du climat dans leur actions.
	COL2. Intégrer le climat dans la gestion du patrimoine et de la flotte des collectivités	Identification des bâtiments publics énergivores et planification de travaux de rénovation, renouvellement de la flotte publique.

1.3.3 L'analyse environnementale

L'analyse environnementale stratégique du Plan Climat Air Energie Territorial, grâce aux mesures d'évitement et de réduction, a permis de garantir que les actions proposées auront un moindre impact sur l'environnement, à la fois durant la phase de construction de la stratégie et également durant la construction et la rédaction du plan d'actions. A ce stade, des incidences potentielles négatives sont envisagées, qui seront à évaluer au cas par cas selon les projets.

Par ailleurs les indicateurs définis permettront de suivre et d'évaluer les mesures du plan d'action ainsi que les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation voire d'accompagnement du plan d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial.

Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation

Incidences	Types de mesures	Mesures	Actions
Détérioration de la qualité de l'air	Réduire	Promouvoir les modes de chauffage avec des labels de type « flamme verte » (pour le bois-énergie)	RES3. Dynamiser la filière bois locale
	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement des méthaniseurs.	RES4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)
		Analyser les rejets régulièrement des installations de méthanisation et suivre leur optimisation afin de réduire au mieux les émissions de polluants dans l'air.	RES 7 Réduire les déchets et améliorer leur valorisation
Augmentation de la consommation énergétique	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement des méthaniseurs.	RSE4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz) RES 7 Réduire les déchets et améliorer leur valorisation
Augmentation des émissions de GES	Réduire	Limiter le rayon d'acheminement et la fréquence d'approvisionnement des méthaniseurs.	RSE4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz) RES 7 Réduire les déchets et améliorer leur valorisation
Consommation d'espaces agricoles et naturels (emprise foncière, artificialisation)	Éviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) pour les nouvelles stations	MOB1. Permettre les alternatives aux carburants pétroliers
	Éviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), via une optimisation de l'utilisation des bâtiments existants.	MOB2. Favoriser le télétravail
	Éviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), en dédiant par exemple des emplacements pour les vélos sur des parkings existants	MOB3. Travailler avec la Région pour renforcer la desserte de bus et de train, et l'intermodalité
	Éviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) et les chemins existants.	MOB5. Développer et sécuriser les itinéraires cyclables

Incidences	Types de mesures	Mesures	Actions
	Éviter	Éviter de mettre en place des installations d'ENR sur des terrains agricoles ou naturels.	RES4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées).	
	Éviter	Privilégier les infrastructures existantes dans le cas de projets nécessitant des surfaces	RES6. Soutenir les dynamiques collectives
	Éviter	Éviter de mettre en place des installations sur des terrains agricoles ou naturels.	RES 7 Réduire les déchets et améliorer leur valorisation
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées).	
Détérioration du patrimoine architectural ou des paysages	Éviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de les dégrader	HAB1. Accompagner la rénovation des logements
	Éviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) pour les nouvelles stations	HAB2. Structurer la filière locale d'éco-rénovation
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), via une optimisation de l'utilisation des bâtiments en activité.	MOB1. Permettre les alternatives aux carburants pétroliers
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), en dédiant par exemple des emplacements pour les vélos sur des parkings existants	MOB2. Favoriser le télétravail
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) et les chemins existants.	MOB3. Travailler avec la Région pour renforcer la desserte de bus et de train, et l'intermodalité
	Éviter	Apprendre à ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de les dégrader	MOB5. Développer et sécuriser les itinéraires cyclables
	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des installations d'ENR dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant un moindre impact sur le paysage.	ECO1. Développer des emplois locaux nécessaires à la transition durable
	Éviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), via une optimisation de l'utilisation des bâtiments en activité.	RES4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)
	Réduire	Veiller à une meilleure intégration possible des installations de méthaniseurs dans le paysage – Les études préalables permettront d'identifier les sites ayant un moindre impact sur le paysage.	RES6. Soutenir les dynamiques collectives
	Éviter	Ne pas utiliser la technique de l'isolation par l'extérieur pour les bâtiments classés ou avec une valeur patrimoniale afin d'éviter de le dégrader	RES 7 Réduire les déchets et améliorer leur valorisation
			COL2. Intégrer le climat dans la gestion du patrimoine et de la flotte des collectivités
Détérioration de la biodiversité et des milieux naturels	Éviter	Sensibiliser les habitants et artisans à la présence potentielle de chiroptères dans leurs bâtiments	HAB1. Accompagner la rénovation des logements

Incidences	Types de mesures	Mesures	Actions
		Évaluer la présence potentielle de chiroptères / oiseaux avant travaux	
		En cas de présence d'individus, maintenir les accès existants	
		Éviter la réalisation de traitements des charpentes et boiserie si présence de chiroptères (préférer le remplacement des bois trop attaqués par du bois non traité d'essences résistantes aux insectes)	
	Réduire	Choisir des produits de toxicité réduite	
	Compenser	Si la rénovation par l'extérieur est tout de même envisagée avec impacts sur les accès aux lieux de nidification, des nichoirs devront être installés afin de compenser la perte des nids et des accès créés pour le passage des chiroptères	
	Cf. mesures ERC de l'action HAB1		HAB2. Structurer la filière locale d'éco-rénovation
	Eviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) pour les nouvelles stations	MOB1. Permettre les alternatives aux carburants pétroliers
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), via une optimisation de l'utilisation des bâtiments en activité	MOB2. Favoriser le télétravail
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), en dédiant par exemple des emplacements pour les vélos sur des parkings existants	MOB3. Travailler avec la Région pour renforcer la desserte de bus et de train, et l'intermodalité
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) et les chemins existants.	MOB5. Développer et sécuriser les itinéraires cyclables
		Cf. mesures ERC de l'action HAB1	ECO1. Développer des emplois locaux nécessaires à la transition durable
	Réduire	Application des mesures environnementales issues des études d'impacts réalisées lors des projets d'implantation d'ENR	RES4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)
	Eviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées).	RES6. Soutenir les dynamiques collectives
	Cf. mesures ERC de l'action HAB1		COL2. Intégrer le climat dans la gestion du patrimoine et de la flotte des collectivités
Détérioration de la qualité ou de la quantité d'eau	Eviter	Installer des récupérateurs d'eau de pluie pour cet usage	HAB3. Végétaliser les espaces urbains et les cours d'écoles, et planter des arbres
	Éviter	Analyser les rejets des méthaniseurs régulièrement. Suivre l'optimisation des	RES4. Inciter l'émergence de projets de production

Incidences	Types de mesures	Mesures	Actions
		installations afin d'éviter la pollution des sols et de l'eau.	d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)
		Application des mesures environnementales suite aux études d'impact.	
	Éviter	Analyser les rejets des méthaniseurs régulièrement. Suivre l'optimisation des installations afin d'éviter la pollution des sols et de l'eau.	RES 7 Réduire les déchets et améliorer leur valorisation
		Application des mesures environnementales suite aux études d'impact.	
Aggravation des risques naturels, technologiques, des pollutions, et nuisances	Eviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) pour les nouvelles stations	MOB1. Permettre les alternatives aux carburants pétroliers
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), via une optimisation de l'utilisation des bâtiments existants.	MOB2. Favoriser le télétravail
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées), en dédiant par exemple des emplacements pour les vélos sur des parkings existants	MOB3. Travailler avec la Région pour renforcer la desserte de bus et de train, et l'intermodalité
		Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées) et les chemins existants favorisant l'infiltration des eaux (chemins naturels)	MOB5. Développer et sécuriser les itinéraires cyclables
	Réduire	Application des mesures issues du dossier d'autorisation d'exploiter	RES4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)
	Eviter	Privilégier les infrastructures existantes (surfaces déjà anthropisées).	RES6. Soutenir les dynamiques collectives
	Réduire	Application des mesures issues du dossier d'autorisation d'exploiter	RES 7 Réduire les déchets et améliorer leur valorisation
Augmentation du volume de déchets	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.	HAB1. Accompagner la rénovation des logements
	Cf. mesures ERC de l'action HAB1		HAB2. Structurer la filière locale d'éco-rénovation
	Réduire	Prévoir le recyclage des panneaux lors de leur fin de vie.	RES4. Inciter l'émergence de projets de production d'énergie renouvelables (électricité, chaleur, biogaz)
	Réduire	Mettre en œuvre une charte de « chantier vert » ou « chantier propre » afin de favoriser la valorisation des déchets produits lors de la rénovation.	COL2. Intégrer le climat dans la gestion du patrimoine et de la flotte des collectivités

1.3.4 Analyse des effets sur le réseau Natura 2000

L'analyse a mis en évidence l'absence d'incidences négatives de la grande majorité des actions du PCAET sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 du territoire du PETR - Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne ou en limite de celui-ci.

Certaines actions sont même positives, en particulier pour les habitats et espèces d'intérêt communautaire des milieux humides, ainsi que pour les chiroptères et l'avifaune.

Toutefois, 5 risques d'incidences négatives sont à considérer :

- Une **possible incidence des travaux d'isolation** destinés à améliorer la performance énergétique des bâtiments, sur les chiroptères d'intérêt communautaire utilisant des gîtes anthropiques (et sur les autres espèces de ce groupe) : fermeture d'accès aux gîtes, dérangement des individus, effets de traitements des charpentes... ;
- Un possible incidence des **projets de méthaniseurs** sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces qu'ils abritent ;
- Une possible incidence des **aménagements** (pistes cyclables, locaux d'entreprise, chaufferies, scieries...) sur les habitats d'intérêt communautaire ;
- Une possible incidence des **aménagements liés à la gestion de l'eau** sur les habitats humides d'intérêt communautaire ;
- Une possible incidence de la mise en place de projets éoliens sur les espèces d'intérêt communautaire (oiseaux et chiroptères).

Par conséquent, les mesures suivantes ont été proposées :

- Mise en œuvre de **mesures de précautions** destinées à éviter une **incidence des travaux d'isolation sur les chiroptères** (expertise préalable, maintien des accès et fissures favorables, adaptation des traitements des charpentes...),
- Localisation des projets ENR (photovoltaïques, éoliens, méthaniseurs, hydroélectricité) **hors des périmètres des sites Natura 2000** impérativement et **mise en œuvre de mesures de précautions destinées à éviter les impacts sur les espèces d'intérêt communautaire nichant au sol** (comme le Busard Saint-Martin) et **hors périmètre Natura 2000** (détection et évitement des nids et individus) dans le cadre de l'approvisionnement en biomasse pour les méthaniseurs,
- Veiller à la conservation du bon fonctionnement hydraulique du territoire,
- Localisation des aménagements hors des sites Natura 2000 du territoire et à distance des limites de ceux-ci ;
- Concernant l'ensemble de ces projets, l'étude le plus en amont possible des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire (chiroptères et oiseaux en particulier pour l'éolien).

Le respect de ces mesures permettra d'éviter toute incidence négative significative des actions du PCAET du Sud de l'Aisne sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, et par conséquent sur le réseau Natura 2000 dans sa globalité.